

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 janvier 2015

L'an deux mil quinze, le 12 janvier, le Conseil municipal de Branne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie DUPONT, Maire

**Présents** : Ms & Mmes Jean-Marie DUPONT, Nathalie BOUYSSOU, Alain LARGE, Josiane MOREAU, Francis GERKENS, Alain AUTIN, Régis PARDO, Brigitte DEAT, Eric NICOINE, Viviane AVRIL, Catherine THOMAS, Laetitia GUEDES-FERNANDES, Jean-Louis BASTIE, Marie-Christine FAURE, Véronique PARSAT.

**Absents excusés** : néant

**Secrétaire de séance** : M.Eric NICOINE

Monsieur le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et demande s'il y a des observations sur le dernier compte rendu. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

### **1 –20150101 : Travaux bâtiments communaux**

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux envisagés lors de la dernière séance et sur les urgences qui seront à mener cette année :

- **Parking derrière les bureaux de la CCB (16 voitures)**

Un devis pour la construction d'un mur d'arrêt a été établi pour 1488 € TTC ; considérant le coût, le Conseil municipal décide de faire réaliser ces travaux par les services techniques : coût des matériaux environ 500 € et 300 € de transport. Ces travaux seront réalisés sous 15 jours

- **Réfection des portes de l'église**

Des travaux d'entretien sont à mener. Il s'agit de repositionner les plinthes en partie basses de portes pour un coût TTC de 492 € et de repeindre les trois portes d'entrée pour un coût TTC de 1925,11 € avec brulage, plutôt que ponçage.

Le Conseil municipal valide les devis à l'unanimité

- **Nettoyage de la couverture des parties Nord hautes et basses côté crypte**

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise BATTAGLIA d'un montant TTC de 2340 € pour le nettoyage, décroûtage et balayage des rangs, chêneaux, gouttières zinc avec débouchages des descentes en zinc.

Madame BOUYSSOU propose de résoudre le problème de la prolifération des pigeons qui est à l'origine de ces dégâts.

Monsieur GERKENS propose de faire poser des pics par l'entreprise BATTAGLIA.

Madame PARSAT propose de regarder les systèmes de boitiers émettant des ultrasons.

Le Conseil Municipal passe au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- valide le devis de 2 340,00 €
- Demande à ce qu'une solution pour réduire les pigeons soit trouvée avant de faire réaliser les travaux

### **2-20150102 : DETR - travaux neufs de couverture et de zinguerie sur les bâtiments communaux**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il faut prévoir au Budget primitif 2015 des travaux de couverture sur l'Ecole Noël MOUTY et à la salle polyvalente.

Les travaux à réaliser aux écoles concernent la toiture exposée au nord et consistent à la pose de tuiles neuves et d'une nouvelle zinguerie.

En ce qui concerne la salle polyvalente Jean Teyssandier, les travaux consistent à remplacer tous les bandeaux péri métrique et leur zinguerie par des matériaux neufs.

Coûts prévisionnels en euros :

	H.T	T.T.C
Ecole :	9 713,85	11 656,62
Salle Polyvalente :	7 632,00	9 158,40
	<hr/>	<hr/>
TOTAL	17 345,85	20 815,02

Monsieur le Maire stipule que la commune peut bénéficier d'aides financières de l'Etat au titre de la dotation équipement territoires ruraux (D.E.T.R) au taux de 35 % sur le montant H.T des travaux soit une subvention de 6 071,00 €. De plus, le Conseil général de la Gironde peut également subventionner les travaux aux écoles à hauteur de 25 % soit 2428 € ; il reste à autofinancer pour la commune la somme de 12 316,02 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- Valide le projet

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions au titre de la DETR et auprès du Conseil général de la Gironde
- Fixe ces travaux comme priorité 1 au titre de la D.E.T.R

### **3-20150103 : Aménagement d'un parc de stationnement co voiturage auto-moto**

Face aux difficultés de stationnement dans Branne, la municipalité envisage la possibilité d'aménager un parking de covoiturage sur un terrain communal situé derrière la Pose et qui permettrait le stationnement d'environ 45 véhicules.

Le coût estimatif de ces travaux d'élève à 61 975 € H.T soit 74 370 € T.T.C.

Ces travaux peuvent être subventionnés au titre de la DETR à hauteur de 25 % du H.T soit 15 493 €. Le solde 58 876,25 € étant assuré par emprunt.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Valide le projet
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de la DETR
- Fixe ces travaux sous priorité 2 au titre de la DETR

### **4-20150104 : Patrimoine communal : immeuble communal cadastré AB 178**

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur GERKENS : en date du 10 janvier les conseillers ont visité ce local qui servait à entreposer le matériel du Comité des Fêtes.

Ce local présente un état de vétusté avancé ; aucun travaux n'ayant été réalisés, il est aujourd'hui inutilisé voire inutilisable.

Le remettre en état demandera beaucoup de frais, c'est pourquoi Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le devenir de ce local : doit-ont le restaurer ou pas ? Monsieur NICOINE propose d'en faire des logements locatifs.

Monsieur le Maire propose de vendre cet immeuble. Le Conseil municipal valide à l'unanimité la proposition, autorise Monsieur le Maire à saisir les Domaines et à mandater les agences immobilières.

### **5-20150105 : Rétrocession terrain non bâti cadastré AH n°2 sis à Leyre**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'en date du 04 septembre 2012, Monsieur FAOTTO Jean-Luc et Monsieur DESPLAT Jean-Philippe ayant un projet de développement touristique avaient cédé par bail emphytéotique leur terrain AH N° 2 sis à LEYRE d'un contenance de 23 a 68 ca à la commune pour classement dans son domaine public. Or suite à l'abandon de leur projet et par délibération du 18 mars 2014, la commune de Branne a déclassé la parcelle de son domaine public afin de la restituer aux propriétaires.

Aujourd'hui par courrier, Messieurs FAOTTO et DESPLAT sollicite la rétrocession de ce terrain à un Euro.

Considérant que ce terrain ne présente aucun intérêt pour la Commune Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de rétrocéder ce terrain aux demandeurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- Approuve la cession de la parcelle AH n° 2 d'une contenance de 23 a 68 ca sis lieu-dit Leyre au prix de 1 € à Messieurs FAOTTO Jean-Luc et DESPLAT Jean-Philippe
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes notariés correspondant à cette affaire et toutes les pièces s'y rapportant
- Demande l'annulation du bail emphytéotique passé entre les parties en date du 04 décembre 2012.
- Dit que les frais liés à ces cessions sont à la charge des acquéreurs

### **6-20150106 : tarifs garderie**

Où le rapport de Madame BOUYSSOU, adjointe en charge des affaires scolaires et périscolaires,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer à compter du 1er mars 2015 les tarifs suivants pour les heures de garderies des mercredis (7heures à 8 heures 20 et 11 heures 30 à 12 heures 30) et vendredis (15 heures 45 à 16 heures 45) qui n'étaient pas facturées jusqu'à maintenant.

<b>Quotient Familial</b>	<b>Mercredi matin 7h00 – 8h20</b>	<b>Mercredi 11h30-12h30</b>	<b>Mercredi La matinée</b>
0 à 500	0,50 €	0,33 €	0,73 €
501 à 700	0,80 €	0,53 €	1,23 €
701 à 900	1 €	0,66 €	1,56 €
901 à 1100	1,1 €	0,73 €	1,73 €
1101 à 1300	1,2 €	0,80 €	1,90 €
1301 à 1500	1,3 €	0,86 €	2,06 €
1501 à 1800	1,4 €	0,93 €	2,23 €
+ de 1801	1,5 €	1 €	2,40 €

<b>Quotient Familial</b>	<b>Vendredi Soir 15h45-18h30</b>	<b>Vendredi la journée</b>
0 à 500	2,66 €	3,06 €
501 à 700	3 €	3,70 €
701 à 900	3,33 €	4,23 €
901 à 1100	3,66 €	4,66 €
1101 à 1300	4 €	5,10 €
1301 à 1500	4,33 €	5,53 €
1501 à 1800	4,66 €	5,96 €
+ de 1801	5 €	6,40 €

Les tarifs déjà appliqués pour les heures de garderie habituelles restent inchangés comme suit :

<b>Quotient Familial</b>	<b>Matin</b>	<b>Soir</b>	<b>Matin &amp; soir</b>
0 à 500	0,50	1,60	2,00
501 à 700	0,80	1,80	2,50
701 à 900	1,00	2,00	2,80
901 à 1100	1,10	2,20	3,00
1101 à 1300	1,20	2,40	3,20
1301 à 1500	1,30	2,60	3,50
1501 à 1800	1,40	2,80	3,80
+ de 1801	1,50	3,00	4,00

Les heures de garderie du Mercredi de 11 h 30 à 12 h 30 ne seront pas facturées pour les enfants qui partent pour le centre aéré, cette heure étant déjà facturée par le centre de loisirs.

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire informe :

- Le recensement sera lancé le jeudi 15, les agents recenseurs sont actuellement en formation
- Des arrêts-minute seront faits devant la Poste
- Etang collinaire de Saint Aubin de Branne

Monsieur le Maire de Saint Aubin de Branne a pris connaissance du courrier que nous lui avons transmis ; Une réunion avec l'Agence Adour Garonne aura lieu Jeudi 15 à 10 heures en Mairie avec les maires concernés (Saint Aubin et Lugaïnac). Monsieur le Maire invite tout le Conseil à assister à cette réunion sur les risques d'écoulement pluvial

- Parking devant les écoles : on a reçu une estimation des frais d'honoraires pour dresser un contrat de louage : 150 € de l'heure soit au maximum 2700 € TTC pour 15 heures, montant estimé par Maître BERNARDI. La discussion se fera lors du prochain conseil municipal. Pour le moment le conseil municipal décide d'attendre.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 02